



Règlement Coupes Départementales U12 – U13

« Festival U13 Pitch » et Coupe U13

« *Le Football, c'est avant tout un jeu* »

Mise à jour	26/06/2026
Validation	Comité Directeur validation électronique lors de sa réunion du 29/06/2026
Saison d'application	2026-2027
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

SOMMAIRE

1. Définition	Page 3
2. Commissions d'organisation	Page 3
3. Engagements.....	Page 3
4. Système des épreuves	Pages 3 à 5
5. Modalités d'organisation des plateaux	Page 5
6. Terrains	Page 5
7. Durée des rencontres	Page 5
8. Organisation des rencontres	Page 5
9. Qualifications - participations	Page 5
10. Constitution des équipes	Page 6
11. Ballons.....	Page 6
12. Couleurs et équipements	Page 6
13. Arbitres / encadrement des plateaux.....	Page 6
14. Feuille de match informatisée FMI	Page 6
15. Réserves et réclamations	Page 6
16. Règlement financier	Page 7
17. Organisation des finales	Page 7
18. Informations	Page 7
19. Cas non prévus.....	Page 7

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

Règlement des Coupes Départementales U12 – U13

1 – Définition

Le District AUBE de Football organise annuellement, sous les Règlements de la F.F.F et les Règlements Particuliers de la Ligue du GRAND EST et du District AUBE, deux épreuves complémentaires réservées aux clubs affiliés au District AUBE, dénommées :

- « Festival U13 Pitch » : épreuve de référence de la catégorie, conduisant à une finale départementale.
- Coupe U13 : compétition permettant de disputer une coupe et d'accéder à une finale départementale qui lui est propre.

Ces deux épreuves sont organisées de manière complémentaire. Des passerelles permettront à certaines équipes de basculer du « Festival U13 Pitch » vers la Coupe U13, dont les modalités sont précisées à l'article 4 du présent règlement.

2 – Commission d'organisation

La Commission Foot Animation (pour le « Festival U13 Pitch ») et la Commission des Compétitions (pour la Coupe Départementale U13) du District Aube, organiseront et établiront l'ordre des matches et seront compétentes pour juger en premier ressort les réclamations qui pourraient survenir.

3 – Engagements

L'engagement dans les Coupes Départementales U12–U13 est automatique et obligatoire pour tout club engageant une ou plusieurs équipes dans le Championnat Départemental U12 - U13 pour la saison considérée, selon les modalités suivantes :

1. La première équipe de chaque club est automatiquement engagée au « Festival U13 Pitch ».
2. Toutes les équipes supplémentaires d'un même club sont automatiquement engagées en Coupe U13, quel que soit leur niveau.
3. Au-delà du 14/09, plus aucun engagement dans ces deux épreuves ne sera possible.

Seules les équipes démarrant en Championnat Départemental U13 peuvent participer au « Festival U13 Pitch » et à la Coupe U13.

4 – Système des épreuves

Le « Festival U13 Pitch » et la Coupe U13 se disputent en 2 phases exclusivement sous forme de plateaux, selon un système à passerelles descendantes. Pour ces 2 épreuves et en fonction du nombre d'équipes engagées, les Commissions organisatrices fixent chaque saison, le nombre de plateaux, leur composition et le nombre d'équipes qualifiées ou basculant à chaque tour du « Festival U13 Pitch » vers la Coupe U13.

Les Commissions organisatrices se réservent la possibilité de moduler l'offre de pratique afin de garantir un maximum de temps de jeu à l'ensemble des pratiquants.

4.1 – Vue d'ensemble du dispositif

	1 ^{ère} phase			2 ^{ème} phase
	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Finale
Festival U13 Pitch	Plateaux avec toutes les équipes 1 Les équipes U13 D1 sont têtes de série	Plateaux avec les équipes non qualifiées du tour 1 dont le nombre est indiqué par la Commission Foot Animation		Finale Départementale « Festival U13 Pitch » avec 16 équipes (10 équipes issus du tour 1 et 6 équipes issus du tour 2) (Le vainqueur est qualifié pour la phase régionale)
Coupe U13	Plateaux avec toutes les équipes qui ne sont pas au tour 1 du « Festival U13 Pitch »	Plateaux avec les équipes descendantes du tour 1 du « Festival U13 Pitch » et les équipes qualifiées du tour 1 de la coupe U13 dont le nombre est indiqué par la Commission des Compétitions	Plateaux avec les équipes descendantes du tour 2 du « Festival U13 Pitch » et les équipes qualifiées du tour 2 de la coupe U13 dont le nombre est indiqué par la Commission des Compétitions	Finale départementale Coupe U13 dont le nombre d'équipes est indiqué par la Commission des Compétitions

4.2 – Règles communes aux deux épreuves

Chaque tour se dispute sous forme de plateaux.

La composition des plateaux et l'ordre des rencontres sont établis par la Commission organisatrice avec la particularité pour le tour 1 du « Festival U13 Pitch » que les équipes évoluant en U13 D1 sont désignées têtes de série. À l'issue de chaque plateau, le classement détermine les équipes qualifiées pour le tour suivant et, le cas échéant, les équipes basculent du « Festival U13 Pitch » vers la Coupe U13.

En cas d'égalité au classement d'un plateau, les équipes sont départagées selon les critères suivants, appliqués successivement :

1. La différence de buts générale sur le plateau.
2. Le plus grand nombre de buts marqués sur le plateau.
3. Le résultat de la confrontation directe entre les équipes concernées.
4. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager les équipes concernées

4.3 – Passerelles entre les deux épreuves

Les passerelles entre les deux compétitions sont exclusivement descendantes, du « Festival U13 Pitch » vers la Coupe U13.

Elles s'exercent à deux moments :

- A l'issue du Tour 1 du « Festival U13 Pitch », les équipes les moins bien classées sont basculées en Tour 2 de la Coupe U13
- A l'issue du Tour 2 du « Festival U13 Pitch », les équipes non qualifiées à la phase 2 sont basculées en Tour 3 de la Coupe U13

Aucune passerelle montante n'existe entre la Coupe U13 et le « Festival U13 Pitch ».

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.ffp.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

Le nombre d'équipes bénéficiant de la passerelle entre le « Festival U13 Pitch » et la Coupe U13 est défini par la Commission organisatrice avant chaque tour des différentes épreuves.

4.4 – Qualification régionale

Le vainqueur de la Finale Départementale du « Festival U13 Pitch » est qualifié pour la phase régionale.

5 – Modalités d'organisation des plateaux

La composition des plateaux et l'ordre des rencontres au sein de chaque plateau sont établis par la Commission Foot Animation, qui veille à une répartition équilibrée des équipes.

Le calendrier et l'ordre des plateaux seront portés à la connaissance des clubs 10 jours avant la date des rencontres, sauf cas de force majeure.

Le lieu d'organisation de chaque plateau est désigné par la Commission Foot Animation, qui pourra solliciter les clubs pour l'accueil de ces plateaux.

6 – Terrains

Les plateaux / matchs se déroulent sur des terrains classés par le District, aménagés selon les dimensions adaptées à la pratique du football à 8.

Dans le cas où le terrain retenu ne serait pas opérationnel, la Commission organisatrice désignera un terrain de repli classé.

7 – Durée des rencontres

Le format des rencontres (durée, nombre de périodes) est fixé chaque saison par la Commission organisatrice en fonction du nombre d'équipes par plateau, dans l'objectif de garantir un maximum de temps de jeu à l'ensemble des pratiquants.

8 – Organisation des rencontres

Les plateaux devront commencer à l'heure fixée par la Commission organisatrice.

En cas d'absence d'une équipe à l'heure prévue pour le début d'un plateau, cette absence est constatée par l'éducateur référent ou l'arbitre désigné, et mentionnée sur la feuille de plateau. La Commission d'organisation est seule habilitée à statuer sur les conséquences de cette absence.

Le District Aube règle les frais des officiels et imputera ceux-ci entièrement à la charge du ou des club(s) absent(s).

9 – Qualifications - participations

Pour participer au « Festival U13 Pitch » et à la Coupe U13, les joueurs devront être régulièrement qualifiés pour leur club à la date du plateau selon les dispositions des RG de la FFF et les RP de la Ligue du GRAND EST.

Vérification des licences : application des RP de la LGEF.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.ffp.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

Les modalités de purge des sanctions seront effectuées par l'application de l'article 226 des RG de la FFF.

10 – Constitution des équipes

Sont autorisés à participer aux rencontres du « Festival U13 Pitch » et de la Coupe U13 :

1. 3 joueurs maximum U11 sous réserve de l'absence de contre-indication médicale
2. les joueurs U12
3. les joueurs U13
4. les joueuses U12F et U13F

Le nombre de joueurs titulaires et de remplaçants autorisés sur la feuille de plateau est fixé conformément aux Règlements Particuliers de la Ligue Grand Est, dans le cadre de la pratique du football à 8.

11 – Ballons

Se reporter aux RP de la Ligue

12 – Couleurs et équipements

Se reporter aux RP de la Ligue

13 – Arbitres / encadrement de plateaux

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale de l'Arbitrage dans la mesure de ses possibilités. À défaut d'arbitre officiel, application de l'article 45 des RP LGEF

Dans ce cas de figure, l'arbitre désigné prend la direction du match avec toutes les prérogatives de l'arbitre officiel.

Les clubs recevant ou organisateurs devront désigner deux Délégués Clubs conformément aux dispositions des R.P. de la LGEF et de l'article 37 des RP du District AUBE.

14 – Feuille de match informatisée FMI

L'utilisation de la FMI, ou de la feuille de plateau qui lui est substituée pour ce format, est applicable selon les dispositions de l'article 139 bis des RG de la FFF et les modalités précisées par la Commission organisatrice.

15 – Réserves et réclamations

Pour les réserves et réclamations, pour les Appels, les clubs doivent se conformer aux dispositions des RG de la FFF, des R.P. de la LGEF et du District AUBE.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fffr>

Association N° 301 969 796 000 46

16 – Règlement financier

Pas de recette obligatoire.

Les frais d'arbitrage sont réglés par le District Aube de Football et imputés par moitié par chacun des clubs en présence.

17 – Organisation des finales

Les finales départementales du « Festival U13 Pitch » et de la Coupe U13 se dérouleront sur un complexe choisi par le Comité Directeur du DAF sur proposition de la Commission organisatrice.

Les entrées sont gratuites pour toutes ces finales organisées par le DAF.

Les frais d'arbitrage et d'encadrement sont pris en charge par le DAF.

18 – Informations

Toutes les informations relatives au « Festival U13 Pitch » et à la Coupe U13 sont disponibles sur le site du District Aube de Football : <http://district-aube.fff.fr>

19 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par la Commission organisatrice par application des Règlements Particuliers du District AUBE, de la Ligue du GRAND EST et des Règlements Généraux de la F.F.F.